Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 04/11/2024 - 18501 - 1971 B 60068 - 007 180 680 - Société MASUY

SOCIETE MASUY

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.001.000 €

Siège Social : Le Fonteny - 44220 COUËRON

007 180 680 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 22 OCTOBRE 2024

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

- Le cabinet EXCO AVEC, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 29 Boulevard Einstein - 44300 NANTES, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 384 440 889,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé Unique devant statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le cabinet EXCO AVEC a fait savoir par avance qu'il acceptait cette mission et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

SECONDE DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux décisions ci-dessus adoptées.

Certifié conforme

SOCIETE MASUY

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.001.000 €

Siège Social : Le Fonteny - 44220 COUËRON

007 180 680 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 22 OCTOBRE 2024

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

- Le cabinet EXCO AVEC, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 29 Boulevard Einstein - 44300 NANTES, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 384 440 889,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé Unique devant statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le cabinet EXCO AVEC a fait savoir par avance qu'il acceptait cette mission et n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

SECONDE DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux décisions ci-dessus adoptées.

Certifié conforme